

NOTEZ-LE

HEM

Fête de l'école Ste-Geneviève. L'école Ste-Geneviève organise son spectacle « Promenons-nous dans les contes » aujourd'hui à 15 h, salle des fêtes, rue du Général Leclerc.

LANNYOY

Chasse à l'œuf. La ville organise aujourd'hui à 14 h 30 au Parc des Croisiers une chasse à l'œuf pour les enfants entre 2 et 7 ans. Distribution de friandises aux enfants munis de leur coupon d'inscription. Infos en mairie au 03 20 75 27 30.

LEERS

Exposition en mairie. L'exposition des peintures vectorielles de Patrick Coudyser a lieu en mairie jusqu'au 30 mars. Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 8 h à 12 h.

Conseil municipal. La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 2 avril à 19 h 30 en mairie.

LYS-LEZ-LANNOY

Chasse à l'œuf. Une chasse à l'œuf est organisée pour les jeunes Lyssois de 2 à 9 ans par le conseil municipal des enfants aujourd'hui de 9 h 30 à 11 h 30, parc Maréchal. Accueil par l'entrée rue Jean-Baptiste-Lebas : cueillette d'œufs cachés pour les jeunes de 2 à 5 ans ; découverte de la phrase mystère pour ceux âgés de 6 à 9 ans et un gros lot en chocolat pour l'enfant qui trouvera l'œuf doré.

FOREST-SUR-MARQUE

Salon Les Mains d'Or. Une vingtaine d'exposants vous feront partager leur savoir faire et leur passion de la découpe du bois, du modelage de la terre, de la couture, du scrapbooking, de la couture, la fabrication de bijoux... Des démonstrations auront lieu sur les stands toute la journée. Les gourmands pourront découvrir les secrets de fabrication des confitures de Marie ou encore assister à la réalisation d'une composition en chocolat par les élèves du lycée Michel-Servet. La réalisation en chocolat sera ensuite offerte à une association au profit d'enfants malades. Le dimanche 7 avril, de 9 h 30 à 18 h, centre de loisirs. Entrée gratuite.

ENTREPRISE LYS-LEZ-LANNOY

Sogema ou l'alchimie de l'innovation

L'entreprise spécialisée dans la maintenance des outils industriels a investi dans un laboratoire pour pouvoir proposer à ses clients un service supplémentaire.



Le laboratoire a coûté à l'entreprise 50 000 €. Désormais, elle ne se contente plus de faire de la maintenance d'outils mais offre à ses clients des solutions pour anticiper les éventuelles pannes.



REPORTAGE

L'innovation a toujours été l'une des préoccupations de l'entreprise lyssoise spécialisée en maintenance d'outils industriels, Sogema. Une force, qui lui a permis de recruter pas moins de 20 personnes ces quatre dernières

années et de pouvoir fêter fièrement ses 30 ans d'existence ce lundi. Il y a deux mois, l'entreprise s'est lancée en nouveau défi : avoir son propre laboratoire afin d'apporter un service supplémentaire à des clients de plus en plus exigeants et en quête de perfor-

mances.

Désormais, Sylvain Lollieux, le laborantin recruté il y a tout juste un an, peut analyser l'huile qui se trouve sur les chaînes de fabrication de ses clients. « Pour les cas les plus urgents nous pouvons apporter les résultats de l'analyse dans l'heure. Auparavant, il nous fallait une bonne semaine car nous déléguions cette étape à un prestataire », précise l'un des deux fondateurs de Sogema, Jean-Marc Debortoli. Et de préciser : *Le laboratoire est un outil essentiel pour l'hydraulicien car il nous permet de suivre l'évolution des caractéristiques de l'huile.* »

Éviter l'arrêt d'une chaîne de production

Autre avantage et pas des moindres : l'anticipation. « L'idée c'est aussi de pouvoir apporter une information technique et de soumettre à nos clients des solutions pour éviter d'éventuelles pannes sur les chaînes. Près de 70 % d'entre elles sont dues au non main-

tenance de la propreté des huiles hydrauliques. Et Jean-Marc Debortoli d'ajouter : *En détectant en amont les problèmes nous permettons aussi à nos clients de gagner en réactivité, de limiter les arrêts de leurs outils de production et ainsi de limiter les coûts.* »

Mieux encore, Sogema peut,

« Nous avons de plus en plus de mal à trouver des spécialistes dans ce domaine. »

JEAN-MARC DEBORTOLI, l'un des deux associés de Sogema

dans certaines entreprises, contrôler les failles en direct. Une petite révolution. « Nous avons installé des capteurs sur certains sites. Nous pouvons ici, dans notre atelier, détecter les problèmes. Parallèlement, pour nous prévenir, nous recevons automatiquement un SMS sur nos portables », précise Jean-Marc Debortoli.

Depuis 30 ans l'entreprise intervient dans différents domaines et ne cesse chaque année d'élargir son champ : la métallurgie, la sidérurgie, le nucléaire, l'automobile, l'aéronautique, l'agriculture, le transport ferroviaire, la papeterie, la viticulture ou encore les travaux publics. Les huiles hydrauliques sont en effet partout et pourtant elles intéressent peu : « Nous avons de plus en plus de mal à trouver des spécialistes dans ce domaine. Pour faire face nous avons donc décidé de nous impliquer dans la formation d'hydrauliciens. »

Les hydrauliciens se font rares

Pour cela l'entreprise collabore étroitement avec le lycée Savary de Watrelos qui propose une formation en apprentissage d'une année de technicien en hydraulique. Cette formation est validée par un diplôme de l'Éducation nationale et par un titre européen CETOP, label vali-

dant les compétences dans les domaines de l'hydraulique et du pneumatique. « Nous accueillons évidemment des jeunes du lycée chez nous. De plus, nos salariés suivent très régulièrement des cours au sein de notre pôle formation. Nous sommes très attachés à cela », précise le directeur.

Après s'être offerte un laboratoire, l'entreprise Sogema envisage la création d'antennes dans la région pour être au plus près de ses clients : « L'un de nos plus gros partenaires se trouve à Valenciennes. Nous aimerions donc y implanter l'une de nos agences. Cela serait plus pratique pour les techniciens. Et de poursuivre : *Il m'est déjà arrivé de devoir intervenir en pleine nuit pour une panne sur une machine. Si nous étions sur place nous gagnerions en réactivité.* »

AURÉLIE JOBARD
aurelie.jobard@nordeclair.fr

CONTACT : 03.20.66.10.70 ou
contact@sogemaservices.fr
www.sogemaservices.com

Le maire va rappeler à l'ordre les jeunes en passe d'égarement



Le vice-procureur de la République (au centre) signe avec Croix sa trentième convention de rappel à l'ordre.

CROIX

SÉCURITÉ

Finie l'impunité pour les délinquants en culottes courtes. Le vice-procureur de la République, chef de la section des mineurs, et le maire de Croix ont signé une convention offrant à ce dernier la possibilité de rappeler à l'ordre celles et ceux qui seraient surpris à enfreindre la loi ou à causer du grabuge. Les mineurs primo-délinquants sont visés particulièrement mais la procédure peut s'appliquer aux majeurs qui prendraient sur le tard des chemins de traverse.

Cela ne veut pas dire pour autant que Régis Cauche va se transformer en une espèce de policier municipal à cravate. Il est plutôt question d'une forme de résurgence du juge de paix qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, réglait les petits contentieux dans les campagnes. Un dernier rempart avant les ennuis et le passage devant le juge, le vrai cette fois.

Le cadre du dispositif est clairement établi, histoire que la jus-

stice puisse continuer à exercer pleinement sa mission. Le maire ou ses adjoints doivent d'abord transmettre au vice-procureur de la République le nom de la personne repérée. Celui-ci se charge alors de vérifier que cette dernière n'a encore jamais commis d'infraction via la consultation du fichier Casiope. « Si elle est connue de nos services, on prend la main. Sinon on donne un avis favorable pour le rappel à l'ordre », explique le vice-procureur, André Lourdele.

Éviter le chemin qui mène à la prison

À ce jour une trentaine de communes situées dans le périmètre de compétence du Tribunal de Grande Instance de Lille ont signé la convention avec le parquet. Avec des résultats à la clé. « En général, on n'entend plus jamais parlé des jeunes qui ont reçu un rappel à l'ordre, affirme le vice-procureur. Cela permet de leur éviter d'emprunter le chemin qui paraît inévitable dans le parcours de délinquance. Quand un jeune démarre à 14 ans, on le retrouve généralement quelques années plus tard en prison. Ce dispositif, per-

mettez-moi une image sportive, permet un marquage à la culotte. Il réhabilite aussi les acteurs de l'autorité dans leur rôle. » En l'occurrence les parents, qui sont toujours invités à assister au rappel à l'ordre. Le magistrat souligne aussi à juste titre que le rappel à l'ordre permet « aux gens qui ont souffert des incivilités de voir qu'il y a eu une réponse ».

Plusieurs jeunes déjà dans le collimateur

Ce dispositif arrive à point nommé à Croix. Pour lutter contre la délinquance, la ville dispose certes de 13 caméras de vidéosurveillance (une dizaine d'autres doivent être installées d'ici la fin de l'année), de 10 policiers municipaux et d'une équipe de médiateurs mais le rappel à l'ordre ajoute une corde à l'arc de la prévention. « Plusieurs jeunes ont déjà été identifiés dans les rues, dans des clubs », prévient Régis Cauche. Reste maintenant au maire à savoir être suffisamment convaincant pour remettre dans le droit chemin ces jeunes brebis en passe d'égarement. ●

GILLES MARCHAL
gilles.marchal@nordeclair.fr

Antennes relais : André Nowak demande des explications

LEERS

TÉLÉPHONIE

Même s'il ne réside plus au Carihem, on se doute bien que le conseiller municipal André Nowak ne voit pas d'un œil serein l'arrivée d'antennes de téléphonie mobile sur la cheminée de la briqueterie. Lui qui s'était battu pendant des semaines en 2011 pour faire retirer une antenne

implantée à deux pas de son ancien terrain, il cherche aujourd'hui à savoir si le projet lancé dernièrement par les opérateurs Orange et Free satisfait bien toutes les normes en vigueur. Et un article de presse vient lui donner du grain à moudre.

Dans cet article, le gérant de l'entreprise de négoce de palettes située à quelques pas de la briqueterie remarque que, dans un passé pas si lointain, la mairie lui avait demandé de retirer un panneau publicitaire pour

cause de présence immédiate d'un bâtiment classé. En l'occurrence la cheminée de la briqueterie ! « Est-ce bien le cas ? », demande au maire André Nowak. « Si oui, pouvez-vous nous fournir les papiers officiels du classement de la DRAC ? » L'élu d'opposition exige aussi davantage d'informations concernant le projet d'implantation. Ces deux questions, il va les poser de nouveau lors de la réunion du conseil municipal prévue mardi prochain. Ambiance électrique en perspective. ● G. M.